

# EXPERTS



EXPERTS

*Revue de l'expertise*

La valeur des œuvres d'art de qualité exceptionnelle

Bimestre

n° 97

Mars 2010

[www.revue-experts.com](http://www.revue-experts.com)

## « Outreau, la vérité abusée »

Entretien avec Marie-Christine Gryson-Dejehansart  
 Experte psychologue dans l'affaire d'Outreau



**Marie-Christine Gryson-Dejehansart**  
 Psychologue clinicienne

**Revue Experts : En tant que psychologue clinicienne, vous avez été experte dans l'affaire d'Outreau. Comment définissez-vous la particularité de cet épisode judiciaire, objet de votre ouvrage *Outreau, la vérité abusée* ?**

**Marie-Christine Gryson-Dejehansart :**  
 Nous avons eu affaire au premier procès télé-réalité de l'histoire de la justice française. Les médias ont trahi la réalité judiciaire, faisant disparaître les enfants présumés victimes et évacuant le contradictoire. La force des images a été décisive, parasitant gravement la bonne marche d'un procès équitable. Les téléspectateurs, matraqués par les images d'accusés clamant leur innocence, ont été transformés en jurés médiatiques. Forte de 19 avocats (qui défendaient 17 adultes), la défense assurait la communication de façon exclusive sur le procès<sup>2</sup>. Face à eux, les deux avocats des enfants, mandatés par le Conseil général du Pas de Calais, leur donnaient la réplique. Les 5 avocats des associations de défense des enfants se relayaient pour tenter, en vain, de compenser le déséquilibre.

À partir du basculement du procès – quand Myriam Badaoui est revenue provisoirement sur ses déclarations, dis-

culpant ainsi la majorité des accusés – la persuasion du mensonge des enfants a progressivement gagné tous les esprits. À partir de là, la souffrance des accusés, acquittés avant l'heure, a envahi le petit écran. Pourtant, les 15 enfants ont été reconnus victimes de viols, agressions sexuelles, proxénétisme et corruption de mineurs aux assises du premier procès d'Outreau.

**Lors des procès vous évoquez un déni des acquis en victimologie infantile - « les spécificités du récit traumatique et de la mémoire chez les enfants n'ont pas été reconnues... » - et ensuite de la « disparition des acquis sur la psychologie des enfants ». De quelle façon avez-vous été « lynchée » en tant qu'experte ?**

Le travail de formatage a vite porté ses fruits : les enfants avaient menti parce qu'ils étaient fous, et les professionnels ne s'en étaient pas aperçus. On s'est mis à éluder tout ce qui pouvait "rationaliser" l'approche de l'affaire. Une fillette, reconnue cliniquement vierge, a été déclarée menteuse, car les viols par sodomie et fellation ont disparu de la nomenclature médiatique. Focalisant sur l'incohérence des ré-

journalistes ont ignoré les particularités morphologiques et sémantiques du récit traumatique des enfants violés. L'expert psychologue ne pouvait rétablir la réalité victimologique, faute de pouvoir intervenir au niveau des médias<sup>3</sup>.

**« Les souvenirs de l'affaire d'Outreau sont dominés par les images télévisées des « acquittés victimes », qui, par leur force de suggestion, se sont installées de manière traumatique dans la mémoire collective. De grands pans de la réalité se sont effacés, pendant que d'autres se transformaient en fantasmes. »**

Quand j'ai été missionnée par le juge Burgaud, j'étais experte depuis 15 ans, ce qui représente 700 à 800 expertises d'enfants mises en perspective, avec les problématiques de toutes sortes dans le cadre de l'exercice en cabinet libéral. Les expertises donnent lieu à des examens

psychologiques très rigoureux, très codifiés, avec une méthodologie très précise, qui prennent en compte tous les acquis en terme de psychologie et victimologie infantiles. Trois étapes la composent. La première, c'est l'examen psychologique classique : analyse de la personnalité, de la maturation intellectuelle, affective et sociale, etc. La deuxième consiste à analyser la révélation et son contexte, pour laquelle on utilise des échelles de validité, référencées scientifiquement. Le récit est analysé au niveau de son contenant et de son contenu. La troisième partie évalue les traumatismes, objectivés par les tests et les comportements. Les outils utilisés sont l'entretien et l'observation clinique, les tests psychométriques et projectifs, et l'interrogatoire de l'environnement (social, scolaire, etc). On sait depuis 1983 qu'on ne doit pas interroger l'enfant, extrêmement suggestible : il a tendance à l'acquiescement. On attend qu'il s'exprime, au moment où il est rassuré, dans le contexte des jeux, des dessins et des échanges cliniques. Souvent le récit émerge spontanément. Si ce n'est pas le cas il répond à des questions ouvertes : « sais-tu pourquoi tu es là ? », « te souviens-tu de ce qui se passait chez tes parents ? »

**Nous avons eu affaire au premier procès télé-réalité de l'histoire de la justice française. Les médias ont trahi la réalité judiciaire, faisant disparaître les enfants présumés victimes de la scène et évacuant le contradictoire.**

Certains enfants ont devant moi déversé leur souffrance en revivant les faits, car le stress post-traumatique était encore très présent. Dans cette reviviscence, l'enfant ne peut simuler. En proie à une angoisse majeure, il se met à trembler. Il s'accroche à votre regard, cherchant des réassurances. Par moments, Damien se mettait à terre pour montrer les exactes postures qu'on lui faisait prendre. Certains donnaient des détails comme : « celui qui faisait le plus mal c'était un tel », ou se mettaient en position pour montrer comment se produisaient les fellations et les sodomies. Par un enchaînement neuro-sensoriel bien connu, un souvenir visuel réactivait une douleur, qui réactivait un



© C. Veron/Westar - Facta/Leve

souvenir de position, puis le souvenir auditif d'une réflexion, etc. Dans ces cas là, on fait dessiner l'enfant, pour qu'il prenne une distance, mais aussi pour garder une trace objective de ses descriptions. La petite Aurélie a dessiné un schéma pour expliquer où se trouvaient les personnes. Au procès, c'est celui-ci qui a été projeté à l'écran. En dépit des 40 critères de validation que j'avais donnés, il m'a valu la réflexion sarcastique de la défense : « Mme Gryson constate avec un dessin comme cela que des enfants sont victimes ! » J'aurais souhaité que l'expertise soit filmée pour que mes explications ne puissent plus être caricaturées. C'est ce que je préconise dans l'avenir, pour toutes les expertises d'enfants. Les enfants n'auront pas à venir déposer à la barre jusqu'à 7 heures d'affilée, comme certains d'entre eux ont dû le faire à Saint-Omer.

La presse a pris pour argent comptant toutes les contre-vérités de la défense, qui a prétendu malgré mes dénégations que je suivais en thérapie les enfants d'Outreau, ce qui était faux. Par ailleurs elle a mis en cause, avec l'argument de partialité, le fait que pour des raisons éthiques, comme mes collègues d'ailleurs, j'effectue bénévolement et gratuitement la thérapie des victimes dans un cadre associatif. Or c'est le travail de thérapie qui permet de connaître l'évolution du traumatisme et qui rend ainsi le psychologue plus expérimenté, quand il a à expertiser une victime à l'instant T de cette évolution. La commission des services d'enquêtes judiciaires a rétabli les faits et

m'a réhabilitée ainsi que l'ensemble des professionnels de cette affaire.

**Vous parlez de « storytelling » et « d'hypnose traumatique » pour désigner le procès d'Outreau et ses suites. Toute approche rationnelle de cet épisode judiciaire semble avoir été rendue impossible. Qu'entendez-vous par « storytelling » ? De quelle façon concrète s'applique-t-il à notre affaire ?**

Wikipédia résume bien la notion de storytelling, qui « consiste à faire émerger, au sein des organisations mêmes, une ou plusieurs histoires, à fort pouvoir de séduction et de conviction. Ces histoires, qui peuvent être réduites à des anecdotes ou étendues à des discours entiers, servent de vecteurs pour faire passer des messages plus complexes et qui sont transmis avec plus d'efficacité, selon le principe que pour parler à la tête, il faut souvent d'abord toucher le cœur. Autrement dit, passer par l'émotion pour atteindre la raison. »

Le message de la storytelling d'Outreau, (c'est à dire la "bonne" histoire, au "bon" moment, susceptible de fédérer et former les esprits), peut se formuler ainsi : « Les enfants, comme ceux d'Outreau, peuvent inventer des abus sexuels ». Ce concept m'a servi de fil rouge pour analyser chronologiquement comment et pourquoi cette idée s'est imposée dans le traitement médiatico-politique de cette affaire. À la source, une profonde angoisse collective : celle, en tant qu'adulte, d'être victime d'une erreur judiciaire et du ban-

**Les expertises donnent lieu à des examens psychologiques très rigoureux, très codifiés, avec une méthodologie très précise, qui prennent en compte tous les acquis en terme de psychologie et victimologie infantiles, lesquels ont fait l'objet d'un véritable déni.**

nissement social par excellence, l'accusation de pédophilie. Dans sa stratégie, la défense a utilisé et entretenu cette peur, de concert avec les médias et les politiques. Les avocats ont pratiqué l'injonction d'identification : « attention, cela peut vous arriver », avec comme appui les

images de la télé-réalité, utilisées comme pièges à conviction. Les accusés représentaient toutes les classes sociales, ce qui a facilité la manœuvre. On peut ici appliquer la fameuse théorie de la dictature de l'émotion par l'image. Elle a déclenché effectivement une véritable hypnose traumatique qui a anesthésié totalement le raisonnement.

**Certains enfants ont devant moi déversé leur souffrance en revivant les faits car le stress post-traumatique était encore très présent. Dans cette reviviscence, l'enfant ne peut simuler.**

Les motivations médiatico-politiques de l'affaire d'Outreau se repèrent facilement : déjà à l'époque certains commencent à orchestrer la disparition du juge d'instruction. Par ailleurs il était médiatiquement plus sensationnel, car inédit, d'exhiber des adultes injustement accusés par des enfants dangereux et des professionnels incompetents, que l'inverse.

**Pouvez-vous raconter la plainte déposée par l'un des enfants contre le procureur Yves Bot, « première brèche dans la storytelling », et de son appel au secours auprès du juge Burgaud ?** Kevin Delay est le premier enfant à devenir majeur et à se manifester douloureusement. Il est l'aîné du couple purgeant 15 et 20 ans de réclusion criminelle pour des faits de viols, agressions sexuelles et proxénétisme. Kevin a été lui-même récemment incarcéré pour des faits de violence. Du fond de sa prison, en 2008, il a écrit un véritable appel au secours à l'ex juge d'instruction Fabrice Burgaud. Cette lettre le remercie pour tout ce qu'il avait fait pour les enfants, lui exprime ses regrets pour ce qui lui est arrivé. Il y dit vouloir être entendu par la presse, pour parler de tout ce que les enfants avaient subi. Il a écrit en particulier : « je ne comprends pas que quand on viole des gens, on a de l'argent ». Cette lettre a été publiée par la presse locale. Je m'attendais à un « buzz » tonitruant, il n'en fut rien.

Ses avocats lui ont alors conseillé de protester dans le registre du droit. Il a ainsi porté plainte contre le procureur général Yves Bot, qui avait présenté ses excuses

aux accusés avant le délibéré des jurés, ce qui a eu d'évidence une influence sur la décision d'acquittement général. Il y a eu très peu de reprises dans les journaux et quand ce fut le cas on lui a demandé de ne pas remuer toutes ces horreurs du passé. Kevin explique par ailleurs qu'il n'a pas pu parler au procès de Paris car « tout était inversé » : les coupables étaient devenus les victimes, et vice versa.

**D'autres informations demeurent inconnues du grand public, ou mal relayées. Douze enfants ont été reconnus victimes. Il n'y a pas eu de contre-expertise, ou presque. C'est pendant leur reviviscence traumatique (hors de laquelle « le corps ne fabule pas ») que les enfants ont évoqué les noms, et la quantité d'adultes impliqués dans leurs récits. On sait aussi que Myriam Badaoui, après avoir innocenté les autres accusés, s'est ensuite rétractée pendant 6 jours, avant de revenir à nouveau sur ses dires. Pouvez-vous revenir sur cet épisode ?** Durant l'instruction, une seule contre-expertise a été demandée, par un seul avocat de la défense. Lors du procès à Saint-Omer, cinq experts, quatre psychologues et un pédo-psychiatre ont été désignés par le Président pour revoir tous les enfants. J'avais décidé de quitter le procès, n'étant plus audible. Je n'ai pas été récusée. Les accusations me concernant étaient des contre-vérités stratégiquement utilisées par la défense et relayées sans pédagogie par les médias. Les conclusions des contre-experts ont rejoint les miennes et celles du professeur Viaux. Elles n'ont pas été relayées par les médias. Pourtant elles expliquent le verdict qui a reconnu à Saint-Omer les 15 enfants victimes.

**C'était lors de la réactivation des scènes traumatiques que les enfants citaient des noms (« Un tel était là, un tel faisait cela, etc. »). De leur côté ces accusés donnaient des descriptions de scènes totalement convergentes.**

Pendant l'instruction, les récits de quatre adultes recoupaient ceux des enfants. C'était effectivement lors de la réactivation des scènes traumatiques que les enfants citaient

des noms (« Un tel était là, un tel faisait cela, etc. »). De leur côté ces accusés donnaient des descriptions de scènes totalement convergentes. Puis trois d'entre eux se sont rétractés. Myriam Badaoui les a momentanément suivis au premier procès, puis définitivement au second. Lors de l'instruction elle avait déjà souhaité « prendre tout sur son dos » car il y avait selon elle « trop de violence ». Comme elle l'a expliqué aux assises de Saint-Omer, elle ne supportait plus de voir ses enfants, des heures durant, se faire brutaliser par les 19 avocats de la défense, à chaque fois qu'ils désignaient d'autres personnes que les quatre ayant reconnu les faits. Il fallait que tout cela prenne fin. Durant quelques jours elle est donc revenue sur ses déclara-

**la dictature de l'émotion par l'image a déclenché une véritable hypnose traumatique qui a anesthésié totalement le raisonnement...**

tions. Puis elle s'est ravisée : « mais on ne va pas croire mes enfants... ce qui m'a fait souffrir toute ma vie est en train de recommencer... mes enfants n'ont pas menti. » Myriam Badaoui disait avoir été victime de viols étant jeune. Lors du second procès ses motivations étaient différentes - je ne peux ici les évoquer. Mais la puissante bascule de la conviction par l'image s'était déjà mise en marche, la presse n'a pas enregistré ce dernier revirement. Le balancier avait brutalement changé de sens, broyant tous les professionnels sans discrimination.

**À Saint-Omer, dans la salle d'audience, les enfants ont été mis dans le box des accusés, sans que la presse judiciaire n'en fasse écho. Ce « détail » s'introduit dans ce que vous nommez la « configuration perverse » de la salle d'audience aux assises de Saint-Omer...**

L'inversion des culpabilités s'installait dans la disposition même des lieux. Le box des accusés accueillait effectivement la partie civile, les enfants présumés victimes et leurs avocats, faute de place et de moyens. Les accusés se trouvaient donc installés dans la salle d'audience, comme spectateurs de leur procès, avec les avocats et les journalistes. Comme l'a dit le Président Monier devant ma commission



d'enquête : « Les accusés se trouvaient comme fondus dans le public. La symbolique était ainsi inversée, voire totalement brouillée, puisqu'elle donnait l'impression d'une justice qui accuse la société ». La place des accusés a été occupée par ceux qui venaient à la barre : les professionnels, les témoins et les enfants, disposés à deux mètres des genoux du premier rang des accusés. Ce qui stabilise les repères du psychisme et de la justice s'est donc trouvé d'emblée mis à mal par une configuration « confusionnante » pour tous. Cette confusion a induit une sorte d'état de conscience modifiée.

Comme pour d'autres procès « exceptionnels » et au vu du nombre d'acteurs impliqués, seul un immense chapiteau pouvait permettre cette stabilité des repères, nécessaire à la bonne marche de la justice, qui sépare le présumé victime du présumé coupable. Or, pour des raisons budgétaires, c'est la toute petite salle d'audience du Tribunal de Saint-Omer (recevant habituellement les assises du Pas de Calais) qui a été le lieu du procès.

« Je ne comprends pas que quand on viole des gens, on a de l'argent. » Kevin Delay, l'aîné du couple de Myriam Badaoui, dans sa lettre au juge Burgaud (2008)

En filigrane vous semblez tout de même mettre en cause le second verdict, qui reconnaît 12 victimes mais innocente les trois-quarts des accusés. La mise en doute de leur innocence demeure inconcevable dans les esprits. Ceux qui ont lu le livre de Florence Aubenas particulièrement, sont convaincus plus que jamais de la légitimité de l'acquiescement, et de la reconnaissance du martyre des ex-acusés...

Comme tout citoyen, je respecte la vérité judiciaire. Mais si elle est tronquée, elle devient une manipulation par omission. Je ne suis pas seule : l'ensemble ou presque des professionnels impliqués dans ce dossier (policiers, travailleurs sociaux, magistrats, psychologues) ont la même approche que moi. Leur statut hiérarchisé dans des services nationaux ou départementaux leur impose une obligation de réserve.

La méprise exprime le regard totalement subjectif d'une journaliste étrangère à la complexité des fonctionnements psychologiques des pédophiles et de leurs victimes. Avant le procès, elle avait rencontré un avocat de la défense, qui lui avait fourni les « bonnes pièces » du dossier d'instruction, comme elle l'a reconnu lors de son audition par la Commission parlementaire. Sans doute excellente dans d'autres domaines, elle n'est pas chroniqueuse judiciaire et méconnaît les particularités des procès d'assises en matière de problématiques sexuelles. Et pourtant son avis a eu plus de poids que les rapports de 100 professionnels forts d'un minimum 10 ans d'expérience et de formation dans ce domaine<sup>6</sup>.

faute du Juge d'instruction. La notion d'erreur judiciaire s'est également imposée, alors que des accusés ont été acquittés, et qu'aucun innocent n'a été condamné.

**Outreau est devenu un référentiel, exploitable à merci, sur le soit disant mensonge des enfants. Désormais on ne peut plus les protéger des pédophiles.**

Un éditorial de la Gazette du Palais conclut : « Un certain nombre de protagonistes devenus grands pourraient décider de reprendre la parole. Des enfants pas si menteurs ? Ce pourrait être l'épilogue de l'affaire d'Outreau, ni drame terrifiant, ni happy-end rassurant, simplement une nuance sordide. »<sup>7</sup>

Propos recueillis par Sabrina Moreau



Notes

1. GUYTON-DEJEANSAINT Marie-Christine, *Outreau, la vérité oubliée*, Ed. Hugin/Cla, 2009
2. Le magistrat chargé de la communication avec la presse n'a pu le jour qui après le premier procès d'Outreau.
3. C'est suite à une intervention dans la presse, accusée par les contre-vérités, que le Professeur Viant a dû essayer les plaintes des avocats, qui lors du procès ont demandé sa radiation de la liste des experts et ont déposé plainte auprès de la Cour européenne des droits de l'homme.
4. Comme ça expliqué le Procureur Erick Bézard, lors de son audition devant la commission d'enquête des Services judiciaires, et que je cite dans mon ouvrage p 136 : « M. Bézard fait état des propos qui ont été tenus dans l'enceinte du palais de justice, des arrestes du pas de Calais, à Saint Omer, certains journalistes indiquent qu'ils étaient là pour traiter les problèmes de l'instruction judiciaire, et "voir le Juge d'Instruction", en tant qu'institution bien sûr »
5. Pour le psychologue, "subjectif" est utilisé pour évoquer le biais en avant de l'affectif et de la projection personnelle, sans autre référence
6. Un film documentaire sur Outreau est en préparation et ses réflexions utiliseront une grille de décodage qui relève du contradictoire pour la première fois.
7. Eve Raccera, "Outreau, à l'honneur de la belle F.", Gazette du Palais, 2010.

Outreau est devenu un référentiel, exploitable à merci, sur le soit disant mensonge des enfants. Désormais on ne peut plus les protéger des pédophiles. En tant qu'auteur de cet ouvrage, je suis destinataire de nombreux témoignages, provenant d'associations et de professionnels, parce qu'on ne croit plus les enfants depuis le procès d'Outreau. Cette affaire est aussi le référentiel utilisable sur le mauvais fonctionnement de la justice, par la

